ESIGELEC Rouen

INGÉNIEUR.E.S GÉNÉRALISTES

SYSTÈMES INTELLIGENTS ET CONNECTÉS

120 ans

1901-2021

CAMPAGNE taxe d'apprentissage 2021

« Le meilleur moyen de prévoir le futur, c'est de le créer ! » **P. DRUCKER**

SOUTENEZ
les projets de l'ESIGELEC

Le soutien financier des entreprises est un levier incontournable pour l'ESIGELEC, pour ses élèves ingénieurs et pour ses activités. Les ressources apportées par les entreprises permettent de financer l'environnement pédagogique, les projets et les matériels dédiés aux activités de l'école.

La taxe d'apprentissage 2021, mode d'emploi :

Les modalités de la collecte de la taxe d'apprentissage n'ayant pas évolué, les règles de versement des entreprises restent les mêmes qu'en 2020.

Comment se découpe la taxe d'apprentissage en 2021 ?
En 2021, les règles de calcul de la taxe d'apprentissage seront les mêmes, à savoir 0.68% de la masse salariale (0,44 % en Alsace-Moselle).

Cette somme sera divisée en deux parties :

- 87% destinés au financement de l'apprentissage, anciennement appelé le quota d'apprentissage
  - o Versement des fonds de l'apprentissage des entreprises aux OPCO, coût contrat
- 13% (solde) destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur, anciennement appelé hors-quota ou barème
  - o Versement de ce solde directement aux « écoles » habilitées

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire !

Plus de **12000 diplômés** depuis sa création en **1901**

27 parcours bi-diplômants

1 laboratoire de **Recherche** divisé en 3 pôles, un espace de transfert et d'innovation

Plus de **2000 étudiants** tous programmes confondus dont **25% de filles**

15 dominantes toutes accessibles par la voie de **l'Alternance**

35% d'étudiants internationaux

ESIGELEC 120 ans 1901-2021

415 enseignants et personnels (345 enseignants et 70 personnels administratifs et techniques)

95 partenariats universitaires dans **44** pays

A QUOI SERT LA
taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est destinée à financer des investissements et des activités liés à la pédagogie.

1 **Continuité pédagogique assurée auprès des étudiants**

Hybridation des formations, mise en place d'outils numériques et utilisation de plateformes permettant la poursuite des cours à distance.

2 **Transition énergétique**

Acquisition de moyens techniques :

- Modules photovoltaïques et de panneaux solaires pour l'étude et simulation d'une installation solaire avec restitution de l'énergie sur le réseau
- Simulateur et banc d'essais d'une éolienne abordant l'étude en hypersynchrone dans ses aspects de production électrique

3 **Digitalisation de nos évènements**

Visite virtuelle de l'ESIGELEC et de ses plateformes technologiques, salons et portes ouvertes virtuels, webinars, jobdating virtuels

Devenez partenaire en 2021 !

- Optimisez et boostez votre visibilité auprès de nos étudiants
- Recrutez vos futurs collaborateurs : alternants, apprentis, stagiaires, jeunes diplômés …
- Devenez acteur des formations de demain

COMMENT VERSER
votre taxe d'apprentissage à l'ESIGELEC ?

Rendez-vous sur notre outil qui simplifiera vos démarches et vous permettra de :

- Calculer votre masse salariale 2020 pour déterminer votre enveloppe « solde de la TA » (13%)
- Faire votre promesse de versement auprès de l'école
- Affecter le montant de votre choix à l'ESIGELEC

Un reçu libératoire vous sera retourné à réception du versement.

Pour accéder à notre outil, **cliquez ici** :

Versez le montant choisi directement à l'ESIGELEC :

Soit par chèque, à l'ordre de :

ESIGELEC
Service Comptabilité,
Technopôle du Madrillet
Avenue Galilée
76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Soit par virement bancaire

Contact :
mathieu.chevrier@esigelec.fr
Tél. : 02.32.91.59.76

www.esigelec.fr

Document non contractuel

CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

0,68%
de votre masse salariale brute 2020 (inchangée) hors Alsace - Moselle

QUOTA

87%
de votre taxe, versés à votre OPCO de branche

Bénéficiaires exclusifs : les CFA

«BARÈME» OU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

13%
de votre taxe, versés en direct aux établissements de votre choix

Code UAI ESIGELEC : 076 23 78 X
Adressez votre versement à l'ESIGELEC avant le 31 mai 2021

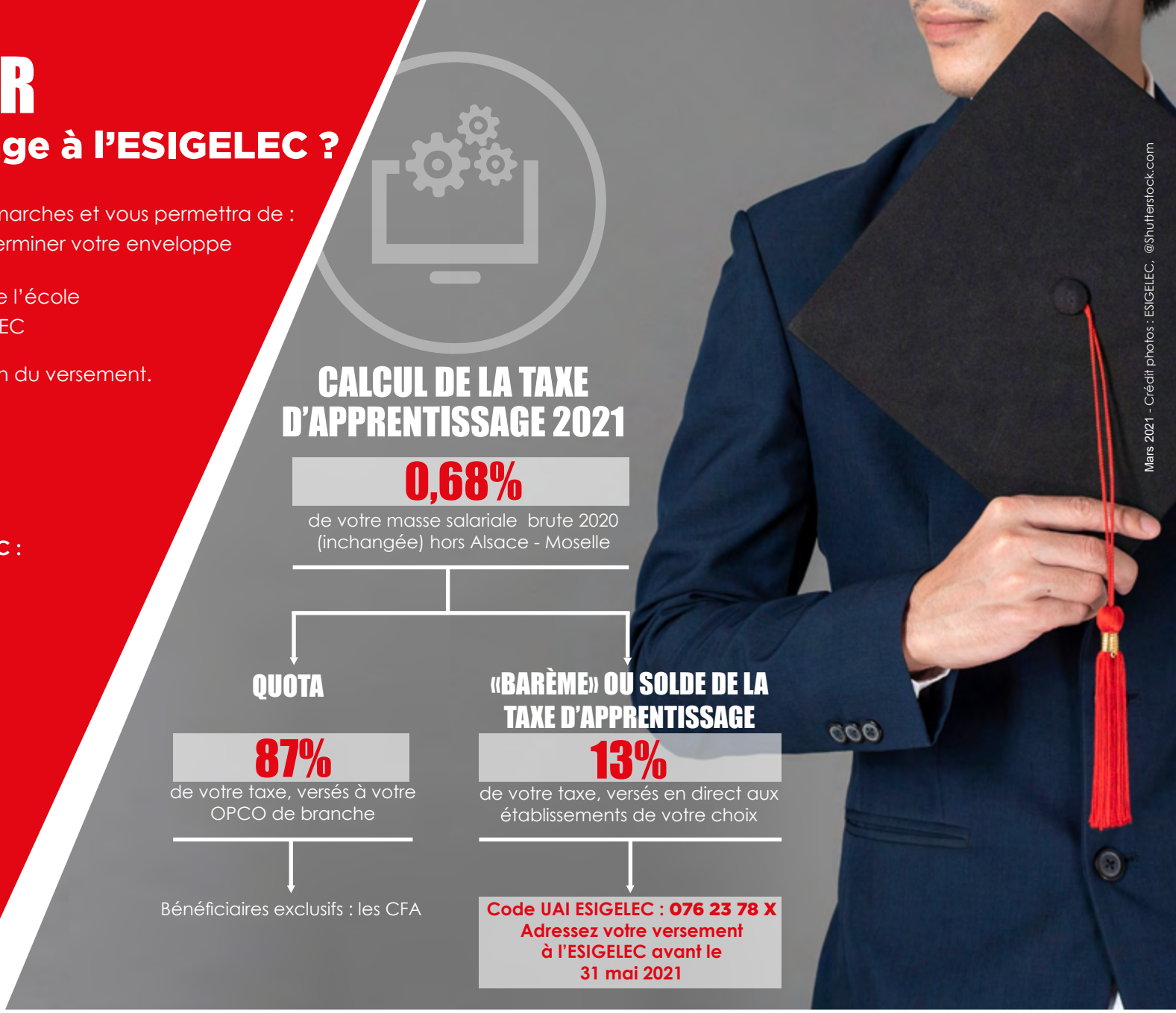

Mars 2021 - Crédit photos : ESIGELEC, @Shutterstock.com

DIPLÔME D'INGÉNIEUR CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

EESPIG – Loi du 22.07.2013 – Enseignement supérieur privé d'intérêt général

CCI Rouen Métropole · Région Normandie · Cti Commission des Titres d'Ingénieur · cdefi Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs · Conférence des Grandes Écoles · École affiliée IMT · UGEI · Normandie Université